
**Exigences ergonomiques pour travail de
bureau avec terminaux à écrans de
visualisation (TEV) —**

Partie 1:
Introduction générale

iTeh STANDARD PREVIEW
AMENDEMENT 1
(standards.iteh.ai)

*Ergonomic requirements for office work with visual display terminals
(VDTs) —*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19e2983c65e/iso-9241-1-1997/amd-1-2001>

Part 1: General introduction

AMENDMENT 1



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9241-1:1997/Amd 1:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19a49088c58/iso-9241-1-1997-amd-1-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19a49088c58/iso-9241-1-1997-amd-1-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent Amendement peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 9241-1:1997 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 159, *Ergonomie*, sous-comité SC 4, *Ergonomie de l'interaction homme/système*.

ISO STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9241-1:1997/Amd 1:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19a49088c58/iso-9241-1-1997-amd-1-2001>

Introduction

L'ISO 9241 traite des exigences ergonomiques pour les écrans de visualisation, tant du point de vue matériel que logiciel. Chacune des parties de l'ISO 9241, les relations existant entre elles ainsi que les utilisateurs auxquels elles sont potentiellement destinées sont décrits dans l'ISO 9241-1.

Le présent Amendement concerne les parties de l'ISO 9241 relatives à l'aspect logiciel, c'est-à-dire l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17, qui traitent de la conception ergonomique des interfaces utilisateur-logiciel.

Le présent Amendement (qui complète l'ISO 9241-1) vise à faciliter la lecture de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17, grâce aux apports ci-après:

- vue d'ensemble du contenu de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17;
- compréhension des relations existant entre les différentes parties de l'ISO 9241 relatives à l'aspect logiciel;
- recommandation sur l'implication de chacune des parties de l'ISO 9241 relatives à l'aspect logiciel dans le processus de développement, c'est-à-dire quand et où utiliser ces parties;
- compréhension du mode de sélection et d'association des techniques de dialogue décrites dans l'ISO 9241-14 à l'ISO 9241-17.

L'ultime bénéficiaire de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17 sera l'utilisateur final du TEV. Les besoins de cet utilisateur ont conduit à la définition des recommandations ergonomiques de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17. Bien qu'il soit peu probable que l'utilisateur final lise l'ISO 9241 ou même connaisse son existence, il convient que l'application de l'ISO 9241 fournisse des interfaces utilisateur plus utilisables, cohérentes et permettant une meilleure productivité.

Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV) —

Partie 1: Introduction générale

AMENDEMENT 1

Page ii

Remplacer le contenu du Sommaire par le texte suivant.

Sommaire

iTeh STANDARD PREVIEW		
(standards.iteh.ai)		
Avant-propos.....		iii
Introduction.....		iv
1 Domaine d'application		1
2 Référence normative		1
3 Définitions		2
4 Introduction générale à l'ISO 9241		2
4.1 Objectif et utilisateurs visés		2
4.2 Spécifications de produit, évolution technologique et approche fondée sur la performance de l'utilisateur		2
5 Structure de l'ISO 9241		3
6 Recommandation sur l'utilisation de l'ISO 9241		3
7 Déclaration de conformité aux parties de l'ISO 9241		6
Annexe A (informative) Description et application de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17		7
Bibliographie		18

Page 6

À la fin de l'article 6, ajouter le texte suivant.

L'annexe A explique comment utiliser l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17 pour développer les applications logicielles, et comment sélectionner et associer les techniques de dialogue traitées dans l'ISO 9241-14 à l'ISO 9241-17.

Page 7

Supprimer la mention «Annexe A (informative)», et transférer la Bibliographie à la page située après le contenu de la nouvelle annexe A.

Page 7

Ajouter la nouvelle annexe A suivante.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9241-1:1997/Amd 1:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19a49088c58/iso-9241-1-1997-amd-1-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19a49088c58/iso-9241-1-1997-amd-1-2001>

Annexe A (informative)

Description et application de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17 relatives à l'aspect logiciel

A.1 Structure de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17

A.1.1 Introduction

L'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17 traitent des questions d'ergonomie relatives à l'aspect logiciel, telles que

- principes du dialogue homme-machine (ISO 9241-10);
- pertinence du contexte d'utilisation (utilisateurs, tâches, environnement) et définition de l'utilisabilité en termes d'efficacité, d'efficience et de satisfaction (ISO 9241-11);
- caractéristiques des informations et des recommandations relatives à la présentation des informations (ISO 9241-12);
- recommandations pour le guidage de l'utilisateur. Ces recommandations s'appliquent à toutes les techniques de dialogue (ISO 9241-13);
- recommandations relatives à l'utilisation des techniques de dialogue (ISO 9241-14 à ISO 9241-17).

Il convient que la spécification ou la conception des dialogues homme-machine prenne en compte les exigences, les tâches et l'environnement des utilisateurs, ainsi que la technologie disponible. Plusieurs options sont généralement possibles et le choix final peut obéir à des impératifs de cohérence (prise en compte des pratiques organisationnelles courantes ou du type de système, par exemple). Les décisions relatives à l'adéquation globale des dialogues homme-machine peut se fonder sur des normes contenant des principes généraux de conception de dialogue, par exemple l'ISO 9241-10. Les recommandations spécifiques pour la conception du dialogue sont traitées dans l'ISO 9241-14 à l'ISO 9241-17.

A.1.2 Relations entre l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17

La figure A.1 présente la structure de chacune des parties de l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17, et met en évidence les principes et les recommandations inhérents à chacune d'elles.

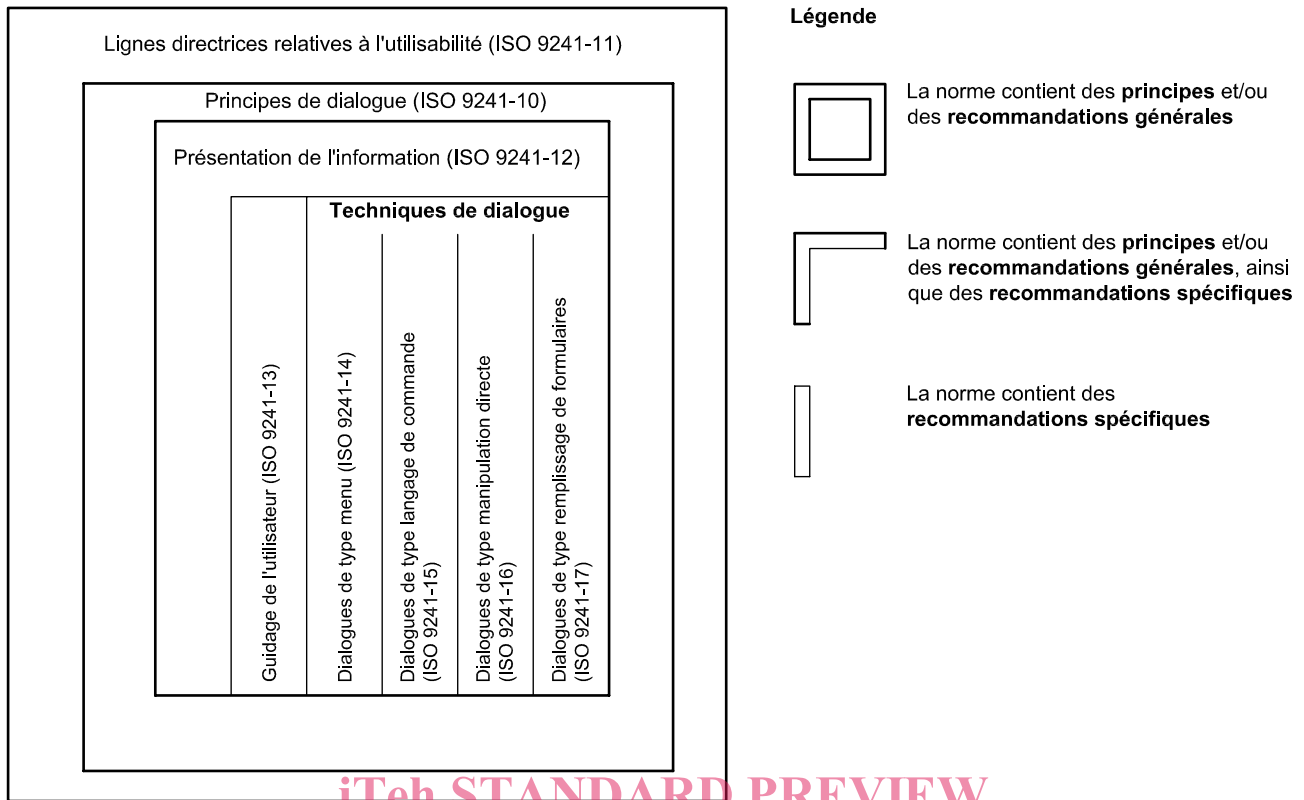


Figure A.1 — Relations entre l'ISO 9241-10 à l'ISO 9241-17 relatives à l'aspect logiciel

A.1.3 ISO 9241-10, Principes de dialogue

L'ISO 9241-10 a pour but de présenter les grands principes ergonomiques qui s'appliquent à la conception des dialogues entre l'homme et les systèmes d'information.

Elle établit sept règles de bonne pratique pour la conception du dialogue entre l'utilisateur et l'interface logicielle, qui sont les suivantes:

- adaptation à la tâche;
- caractère autodescriptif;
- contrôle utilisateur;
- conformité aux attentes de l'utilisateur;
- tolérance à l'erreur;
- aptitude à l'individualisation;
- facilité d'apprentissage.

L'ISO 9241-10 donne les principes de base pour la compréhension de toute recommandation ergonomique touchant spécifiquement à l'aspect logiciel, fournie par les autres parties de l'ISO 9241. Ces principes ne permettent pas une vérification stricte de la conformité, bien qu'il soit possible d'évaluer s'ils ont été appliqués globalement.

A.1.4 ISO 9241-11, *Lignes directrices relatives à l'utilisabilité*

L'ISO 9241-11 introduit le concept d'utilisabilité, mais ne contient pas de recommandations spécifiques en termes d'attributs de produits. Elle vise uniquement à permettre aux utilisateurs des produits d'atteindre des objectifs spécifiés de façon efficace, efficiente et satisfaisante dans un contexte d'utilisation donné (utilisateurs, tâches et environnement). Ce cadre peut faire partie d'une spécification portant sur les exigences d'ergonomie. Il fournit des descriptions du contexte d'utilisation, des procédures d'évaluation à appliquer et des mesures de critères à satisfaire lors de l'évaluation de l'utilisabilité du système.

A.1.5 Structure de l'ISO 9241-12 à l'ISO 9241-17

A.1.5.1 Organisation structurelle

Chacune de ces parties de l'ISO 9241 comprend notamment les éléments suivants:

- Avant-propos
- Introduction
- Domaine d'application
- Références normatives
- Définitions
- Article «application»
- Recommandations
- Annexes

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9241-1:1997/Amd 1:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19a49088c58/iso-9241-1-1997-amd-1-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ee0443d-3f1a-49ec-940a-a19a49088c58/iso-9241-1-1997-amd-1-2001>

A.1.5.2 Article «application»

L'article «application» de l'ISO 9241-12 à l'ISO 9241-17 explicite l'adéquation de la partie en termes de

- caractéristiques organisationnelles et des utilisateurs;
- caractéristiques des tâches;
- capacités du système.

NOTE Davantage de détails relatifs à ces caractéristiques sont fournis en A.3.2.

Il décrit également le mode d'application des recommandations fournies. Il convient d'évaluer les recommandations particulières en fonction de leur applicabilité et, si elles sont jugées applicables, de les mettre en œuvre selon la technique de dialogue appropriée, à moins qu'il se soit avéré que cette mise en application risque de provoquer une déviation par rapport aux objectifs de conception ou une dégradation globale de l'utilisabilité.

En outre, l'ISO 9241-12 à l'ISO 9241-17 stipule chacune que «lorsqu'un produit est présenté comme étant conforme aux recommandations applicables à la partie de l'ISO 9241 concernée, la procédure utilisée pour l'établissement des exigences, pour le développement et/ou pour l'évaluation de [...] doit être spécifiée. Le niveau de spécification de la procédure fait l'objet d'une négociation entre les parties concernées».